



## DOSSIER DE PRÉ-INSCRIPTION ACCUEIL DE LOISIRS 3 à 10 ANS - ANNÉE 2025

**Pages de 2 à 6 à retourner scannées par mail à [centreaere@allauch.com](mailto:centreaere@allauch.com)  
dûment remplies, signées et munies des pièces à fournir (voir page 7)  
AVANT LE 29 NOVEMBRE 2024  
(ou à défaut se référer aux dates du tableau ci-dessous)**

### INFORMATIONS IMPORTANTES

Le dépôt de dossier annuel **n'est pas considéré comme une inscription** aux vacances ou aux mercredis. Les inscriptions pour chaque période se feront sur Internet à des dates qui vous seront communiquées par mail ou sur les sites [www.allauch.com](http://www.allauch.com) ou [famille.allauch.com](http://famille.allauch.com). Les dates de ces campagnes d'inscriptions seront annoncées quelques jours avant, uniquement aux dossiers complets enregistrés.

La capacité d'accueil est limitée et l'attribution des places se fera par ordre de connexion afin de respecter l'équité.

**Sans dépôt de dossier, vous n'aurez pas accès aux inscriptions en ligne.**

**Pour les enfants nés en 2022, le dossier est à faire entre le 19 mai et le 6 juin 2025**

**Tout dossier incomplet ne sera pas traité.**

**Le dépôt de ce dossier se fait 1 seule fois par an et 1 par enfant  
Les pages 2 à 6 et les pièces à fournir (voir p.7)  
sont à retourner scannées à l'adresse [centreaere@allauch.com](mailto:centreaere@allauch.com)  
avant le **29 novembre 2024**. Cependant, le dossier peut être retourné avant  
**certaines dates limites** (voir tableau ci-dessous) selon les vacances souhaitées :**

| PERIODES DE VACANCES OU MERCREDIS                          | DATE LIMITE DE DÉPÔT DE DOSSIER |
|--|---------------------------------|
| Pour les <b>enfants inscrits</b> les mercredis 2024 - 2025 | Avant le 29 novembre 2024       |
| Pour les vacances d'Hiver 2025                             | Avant le 13 décembre 2024       |
| Pour les vacances de Printemps 2025                        | Avant le 28 février 2025        |
| Pour les vacances d'été 2025                               | Avant le 2 mai 2025             |
| Pour les mercredis de sept 2025 à juin 2026                | Avant le 6 juin 2025            |
| Pour les vacances de la Toussaint 2025                     | Avant le 30 juin 2025           |

**\* Pas de centre aéré pendant les vacances de Noël**

**Plus aucun dossier ne sera traité après le 30 juin 2025**

## ENFANT - 3 à 10 ANS

PHOTO  
OBLIGATOIRE

Nom : ..... Prénom : .....

Sexe : Féminin  - Masculin  - Né(e) le : ...../...../.....

Lieu résidence de l'enfant : Foyer parental  - Domicile de la mère  - Du père

Chez un tuteur (précisez) : .....

## RESPONSABLES DE L'ENFANT

### Représentant légal 1

Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le : ...../...../..... Autorité parentale : OUI  - NON

Lien de parenté : père  - mère  - tuteur  - autre : .....

Adresse : .....

Tel fixe : ..... Tel Mobile : .....

Mail (obligatoire) : .....

Profession : .....

### Représentant légal 2

Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le : ...../...../..... Autorité parentale : OUI  - NON

Lien de parenté : père  - mère  - tuteur  - autre : .....

Adresse : .....

Tel fixe : ..... Tel Mobile : .....

Mail (obligatoire) : .....

Profession : .....

## ALLOCATAIRE CAF

N° Allocataire CAF (obligatoire) : .....

Nom et prénom de l'allocataire : .....

Nombre d'enfants à charge : ..... - Régime CAF : Général  - Autres (MSA, SNCF...)

**INFORMATION RGPD :** "Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à permettre l'inscription d'un enfant dans une structure municipale. Les destinataires sont le Guichet Famille et la Direction Animation/Jeunesse d'Allauch. Conformément à la loi " Informatique et libertés " du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant au Guichet Famille au 04 86 67 46 47. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant."

## AUTRES PERSONNES À PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE ET AUTORISÉS À RÉCUPÉRER L'ENFANT

Je certifie autoriser les personnes suivantes, y compris les frères et sœurs mineurs à partir de 14 ans, à venir chercher mon enfant en mon absence.

| NOM | PRENOM | LIEN DE PARENTÉ | TELEPHONE |
|-----|--------|-----------------|-----------|
|     |        |                 |           |
|     |        |                 |           |
|     |        |                 |           |
|     |        |                 |           |
|     |        |                 |           |
|     |        |                 |           |

### DÉCLARATIONS

Je soussigné(e) ....., responsable légal de  
l'enfant ..... certifie :

- Avoir pris connaissance des recommandations issues du règlement intérieur de la structure (voir page 8) et en accepter les modalités.**
- Accepter les conséquences, en cas de non respect du fonctionnement ou tout comportement non respectueux des règles fixées par l'équipe d'animation.**
- L'exactitude des renseignements figurant dans ce document d'inscription.**

J'autorise les services municipaux à consulter ma situation d'allocataire CAF par le biais de leur accréditation sur le site CAF partenaires, afin de vérifier mon quotient familial en cours :

OUI  - NON

Fait à ....., le ...../...../.....

Signature d'un Responsable légal :



# FICHE DE SANITAIRE DE LIAISON ANNÉE 2025



## VACCINATIONS :

Je soussigné(e) Mme, Mr : ..... certifie que l'enfant .....

est à jour de toutes les **vaccinations obligatoires** (copies des vaccins à jour à joindre au dossier).

## ALLERGIES : Selon la liste des Allergènes de la réglementation en vigueur

● **ALLERGIES ALIMENTAIRES :**  Oui  Non Si oui avec Protocole\* (PAI) ?  Oui  Non

Quels aliments : .....

**LE PROTOCOLE PAI (Projet d'Accueil Individualisé)** est un document à retirer auprès du responsable du centre ou à récupérer dans une structure s'il y a lieu (école). Il est rempli par le médecin traitant ou l'allergologue et permet d'avoir le traitement d'urgence sur la structure. Si vous avez coché la case « non », nous vous remercions de fournir un certificat médical stipulant clairement que l'allergie de l'enfant ne nécessite pas l'établissement d'un protocole.

● **ALLERGIE MEDICAMENTEUSE :**  Oui  Non Si oui avec Protocole\* (PAI) ?  Oui  Non

Quels médicaments : .....

(À préciser à titre indicatif puisque aucun médicament n'est délivré sans l'établissement d'un protocole)

● **AUTRES ALLERGIES :**  Oui  Non

Précisez : ..... Protocole\* (PAI)  Oui  Non

● **NOTIFICATION MDPH :**  Oui  Non Si oui, bénéficiez-vous de l'AEEH  Oui  Non

AUTRES : L'enfant suit-il un traitement médical ?  Oui  Non

Si oui, joindre une ordonnance récente

L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes ?

- Angine  Rubéole  Varicelle  Oreillons  Scarlatine
- Coqueluche  Otite  Rougeole  Rhumatisme articulaire

**ASTHME :**  Oui  Non Si oui avec Protocole\* (PAI) ?  Oui  Non

**MALADIES CHRONIQUES :**  Oui  Non Si oui avec Protocole\* (PAI) ?  Oui  Non

Précisez : .....

Médecin traitant de l'enfant : Nom : ..... Tel : .....

**INFORMATIONS MENUS REPAS :** Les repas servis aux enfants dans les structures municipales sont réalisés par notre cuisine centrale. Les menus sont élaborés par une diététicienne et sont conformes aux dispositions de l'arrêté du 30 septembre 2011 sur la qualité nutritionnelle de la restauration collective. Les menus proposées durant chaque période sont mis à la disposition des familles au Guichet Famille ou en téléchargement sur le site « **Espace famille d'Allauch** » rubrique « **Infos pratique** ». Il est rappelé que le service Restauration est dans l'impossibilité matérielle de proposer des menus de substitution. Nous vous remercions de votre compréhension.

## ANTECEDENTS MEDICAUX / CHIRURGICAUX AYANT DES REPERCUSSIONS SUR LE DEROULEMENT DU SEJOUR

.....

## RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS (Régime alimentaire , etc...)

.....

.....



## AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE

### Autorisation de prise de photographies et de diffusion des images

Je soussigné(é) (nom et prénom).....

Demeurant.....

**AGISSANT A TITRE PERSONNEL / EN QUALITÉ DE REPRÉSENTANT(S) LÉGAL(AUX)  
DE L'ENFANT (rayer la mention inutile) :**

Nom et prénom : .....

**Autorise  / N'autorise pas**

Le Service Communication de la Commune d'Allauch à réaliser la (les) photographie(s) sur laquelle/lesquelles je figure / figure mon/mes enfant(s) (*rayer les mentions inutiles*) et à la (les) diffuser sur ses différents supports de communication : magazines municipaux, dépliants, livrets, cartes de vœux, livres et ses supports internet : [www.allauch.com](http://www.allauch.com) et/ou Facebook Allauch officiel.

*«La présente autorisation est valable pour une durée de 3 ans pour les maternelles, de 5 ans pour les élémentaires et pourra être révoquée à tout moment. Elle est également personnelle et incessible, et ne s'applique qu'aux supports explicitement mentionnés».*

Fait à ..... le .....

*Signatures précédées de la mention «lu et approuvé»,*

**Pour toute personne mineure l'autorisation doit être obligatoirement cosignée par les deux parents**

**Madame**

**Monsieur**

« Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la commune d'Allauch pour le recueil du droit à l'image. La base légale du traitement est l'article 6.1 a) du RGPD le consentement. Les données collectées seront communiquées seulement au service communication de la commune d'Allauch et sont conservées pendant deux ans.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données ; et exercer votre droit à la portabilité de vos données. Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le Service Communication – Mairie d'Allauch- BP 27 – 13718 Allauch Cedex Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. »



# ATTESTATION

## Autorisation/interdiction de prise en charge par les services de secours

Nous soussignés..... et ....., représentants légaux de l'enfant....., déclarons par la présente notre décision.

Cocher la case appropriée :

**Autorisation**

Nous autorisons les services de secours à intervenir et à prendre en charge notre enfant en cas de blessure ou d'accident. Cette autorisation inclut l'évaluation de l'état de santé de l'enfant, l'administration de soins de premier secours, et le transport vers un établissement de soin si nécessaire.

**Interdiction**

Nous n'autorisons pas les services de secours à prendre en charge notre enfant en cas de blessure ou d'accident sans notre accord préalable, sauf en cas d'urgence vitale ou notre enfant serait en danger immédiat. Nous demandons à être contactés immédiatement pour toute décision de prise en charge.

### Personnes à contacter en cas d'urgence

1)

Nom, Prénom :

Lien avec l'enfant :

Numéro de contact :

2)

Nom, Prénom :

Lien avec l'enfant :

Numéro de contact :



## DOSSIER DE PRÉ-INSCRIPTION ACCUEIL DE LOISIRS ANNÉE 2025 PIÈCES À FOURNIR



**Pièces à fournir obligatoirement avec les pages 2 à 6 du dossier, remplies et signées, prioritairement par mail à [centreaere@allauch.com](mailto:centreaere@allauch.com) ou à déposer à la Direction Animation/Jeunesse de 14h à 18h.**

- Photo d'identité** (à coller obligatoirement en page 2)
- Photocopies des vaccinations à jour** (carnet de santé)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois**  
(Facture d'électricité ou gaz) **PAS DE FACTURE INTERNET OU DE TELEPHONIE**
- Attestation de la CAF du quotient familial en cours**
- Si pas de CAF, Avis d'imposition 2024 (revenus 2023)**  
Si couple pas marié, ni pacsé, les Avis de chacun des responsables légaux de l'enfant  
**A défaut de fournir un de ces documents, le tarif le plus élevé sera appliqué (18,50 €/jour)**

### CAS PARTICULIERS

#### Pour les nouveaux arrivants :

- Contrat de location ou acte de propriété + Attestation d'assurance habitation
- Quittance EDF de moins de 3 mois + Acte notarié « sous compromis »
- Dossier d'inscription en attente jusqu'à l'obtention de l'acte de vente définitif

#### Pour les Personnes hébergées :

- Attestation sur l'honneur d'hébergement établie par l'hébergeant
- Pièce d'identité de l'hébergeant
- Justificatifs de domicile de l'hébergeant : Quittance EDF de moins de 3 mois
- Attestation d'assurance habitation ou Taxe d'habitation N-1 ou Bail ou acte de propriété

#### **Documents administratifs au nom de l'hébergé mentionnant l'adresse de l'hébergeant :**

- Attestation de changement d'adresse auprès de la CAF (mentionnant « hébergé chez »)
- Situation fiscale : Dernier avis d'imposition ou de non-imposition
- Attestation Sécurité Sociale ou Attestation Pôle Emploi ou dernier bulletin de salaire

**Des justificatifs supplémentaires peuvent vous être demandés ultérieurement.**

**Direction Animation / Jeunesse**  
Complexe Sportif J. Gaillard – Pié d'Autry  
Tel : 04 86 67 46 64

**PAGE 7 : à conserver,  
merci de ne pas la joindre au scan**



**Pour le confort et la sécurité de vos enfants, merci d'appliquer les consignes suivantes**

**HORAIRES DU CENTRE : DE 8 H A 18 H**

**Accueil du Matin : Entre 8h et 9 h – (9h fermeture des portes)**

**Confier les enfants aux animateurs à l'entrée du centre :**

- Entrée côté maternelle pour les 3 à 5 ans
- Entrée côté élémentaire pour les 6 à 10 ans



**Accueil du soir : Entre 17 h et 18 h – (18 h fermeture des portes)**

- Récupérer les enfants auprès de l'animateur qui s'en est occupé la journée (à l'intérieur du centre)

**Aucun enfant ne sera accueilli avant 8 h, ni gardé après 18 h**

**Aucun départ anticipé ne sera autorisé\***

**NE SONT PAS AUTORISÉS**

- Les Bijoux
- Les Jouets
- Les Bonbons
- Les Biberons
- Les téléphones portables
- Les Couches
- Les Chaussures suivantes : Talons, claquettes, tongs, sandalettes
- Les Médicaments : même homéopathiques ou délivrés sans ordonnance



**En cas de perte ou de vol d'un objet ou vêtement de valeur,  
 Nous déclinons toutes responsabilités**

**LES FOURNITURES**

**Fournitures à prévoir dès le 1<sup>er</sup> jour d'accueil et pour tous les jours**

**DANS UN SAC A DOS (OBLIGATOIRE) de taille raisonnable, marqué au nom de l'enfant**

(Pas de sac ou cartable à roulette, privilégier à bretelles confortables et réglables)

- Une gourde d'eau pleine (marquée au nom de l'enfant) : pas de boissons gazeuses, ni sucrées
  - Un goûter dans une boîte en plastique (marquée au nom de l'enfant) : pas d'aliment craignant la chaleur, pas de charcuterie, beurre, fromages, yaourt à boire.
  - Le goûter est de la responsabilité des parents.
  - Des chaussures fermées adaptés pour des activités : baskets, sneakers, tennis (sauf Converse pour les – de 6 ans)
  - Pour les temps calmes des 3/4 ans : sont autorisés un petit doudou (pas de jouet, ni de poupée) et une sucette si nécessaire
  - Pour les 3/4 ans : prévoir un recharge
  - L'été : une casquette et une crème solaire haute protection tous les jours
- Suivant le planning : un maillot, une serviette et des chaussons d'eau



**RAPPEL DU RÈGLEMENT INTERIEUR**

- **COMPORTEMENT** : « L'accueil de loisirs ALSH est une structure d'accueil collectif où le respect et le partage sont des règles de vie. L'inscription à l'accueil de loisirs vaut acceptation de ces règles pour tous Les problèmes comportementaux répétitifs pourront amener la Direction à prendre des mesures d'éviction. »

- **L'ACCUEIL AU CENTRE** : « L'accueil au centre se fait uniquement de 8h à 9h et les départs de 17h à 18h.

« Aucune arrivée ne sera acceptée en dehors des heures d'accueil. »

« Aucun départ ne s'effectuera dans la journée, \*sauf en cas de maladie sur appel de la Direction aux parents. »

- **PAIEMENT** : Tous les jours réservés sont dus et doivent être réglés avant le premier jour du séjour

- **ABSENCES** : En cas d'absences pour maladie, un report de journée payée (sous forme d'avoir) pourra être effectué, sur présentation d'un certificat médical remis au centre ou au Guichet Famille

Pour les mercredis : pas de jour de carence

Pour les vacances : 1 jour de carence appliqué le premier jour d'absence

